

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	SÉBASTIEN PROULX
Circonscription :	JEAN-TALON

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Le Grand défi Pierre Lavoie	22 octobre 2016
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Manteau de marque « Lacoste » et tuque à l'effigie du Grand défi Pierre Lavoie.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Cadeaux offerts au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et député de Jean-Talon et aux autres dignitaires présents à l'occasion de la Grande marche de Québec du Grand défi Pierre Lavoie.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Sébastien Proulx	Date de la déclaration 2017-01-16
--	--